



La Fédération nationale des Communes forestières impliquée pour la prévention des incendies de forêts et la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Dans la suite des incendies de 2022, la Fédération a intensifié la sensibilisation et l'accompagnement des maires sur la prévention des risques incendies, notamment par l'application de la réglementation des OLD qu'ils doivent assumer.

Ces OLD, obligatoires en zones boisées et à proximité, permettent à la fois de **réduire le risque de départ de feux** depuis les zones habitées vers la forêt et **de protéger du feu les citoyens et les habitations**. Ce débroussaillage consiste à réduire la masse végétale combustible de toute nature (par exemple : en élaguant des arbres, en éliminant des résidus de coupe et des végétaux morts...).



Afin de sensibiliser les élus aux bonnes pratiques, de les informer des récentes évolutions réglementaires et de leur rôle opérationnel, la FNCOFOR a signé une convention avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en décembre 2022 pour le déploiement de l'application de ces OLD.

Les Communes forestières coordonnent ainsi diverses actions :

• **Pour les 32 départements concernés par la mise en œuvre des OLD au titre du Code forestier :**

- Organisation de réunions de sensibilisation à destination des maires et des services municipaux sur le « risque feu de forêt et les OLD ». Ces réunions présidées parfois par le Préfet, animées par les Communes forestières, sont proposées avec la participation des directions départementales des territoires (DDT) et des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).
- Interventions dans les Conseils communautaires sur cette thématique.

• **Pour les autres départements sur lesquels des arrêtés par massif ont été pris :**

La même réunion de sensibilisation, précédemment citée, est mise en place sur des territoires ayant moins cette culture du risque avec une vision plus généraliste. Des webinaires, adaptés à chaque département, seront organisés en amont de ces réunions.



Pour en savoir plus sur l'organisation de ces réunions, contactez les Communes forestières

La Fédération est aussi impliquée dans le déploiement de la campagne nationale des OLD et a **participé à un webinaire**, le 15 mars, avec l'AMF et les Services de l'Etat, **disponible en replay sur [notre chaîne YouTube](#)**.

Créée en 1933, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) est une association qui représente les 15 000 collectivités propriétaires de forêts et toutes celles impliquées dans la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois.